

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 27 avril à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 avril 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	12	1	13	13	0

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres ayant donné pouvoir : THEYS Michel à BIDAUD Jean-Michel

Membres excusés : BOUR Coline, ECHASSERIAU Vincent

Membres absents : BESNIER Michelle, CHAMPAUD Marc

Invité : PAQUET Laurent

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean Pierre

INSTITUTION

Délibération n° 31-2023 : CIMD - Retrait de la commune de Bonnac-la-Côte

Madame la Présidente informe les membres du bureau de la réception du courrier du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) faisant acte du retrait de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD et sur la modification de leurs statuts.

La Présidente informe que le retrait de la commune de Bonnac-la-Côte sera fixé au 1^{er} janvier 2024, sous condition de règlements de sommes dues au CIMD. A compter de cette même date, l'article 1 « Nature et Constitution du syndicat » des statuts du CIMD sera modifié, par le retrait de la commune de Bonnac-la-Côte.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2022/22 du 7 décembre 2022 portant renouvellement de la proposition de désengagement de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD,
Vu la délibération n°03-2023 du 3 mars 2023 de la commune de Bonnac-la-Côte prenant acte de la proposition du CIMD,
Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est adhérente au CIMD 87,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'

- **PRENDRE ACTE** de cette acceptation de retrait de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD
- **MODIFIER** les statuts CIMD à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 02 mai 2023
La Présidente,
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **17 MAI 2023**
Publié le : **17 MAI 2023**